



Maison des Jeunes et de la Culture

PROJET EDUCATIF DE LA M.J.C.
De VIC EN BIGORRE

MJC - 1 rue Barère de Vieuzac 65500 Vic en Bigorre
Tel : 05 62 31 61 00 Fax : 05 62 31 61 62
Site : mjcvic.fr E-mail : mjc:pj.vic@wanadoo.fr
N° Siret : 388 501 462 00013 Code APE : 913E

PROJET EDUCATIF DE LA M.J.C.

Le projet éducatif de la M.J.C. de Vic en Bigorre s'inscrit dans le projet global des M.J.C. regroupées au sein de la confédération des M.J.C. de France.

Il se décline en dix points dans une déclaration des principes définissant la vocation, les valeurs et les missions des M.J.C. du réseau.

PREAMBULE

Depuis un demi-siècle, les Maisons des Jeunes et de la Culture contribuent à l'équilibre social des individus et forment des générations de citoyens.

Bâties sur les valeurs républicaines, d'éducation populaire, de laïcité, de solidarité et de tolérance, les M.J.C. intègrent aujourd'hui les attentes d'une société qui a changé.

Au cœur de notre projet, nous privilégions l'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation et à la culture pour que chacun dispose des moyens d'exercer sa citoyenneté et participe à la construction d'une société plus solidaire.

Grâce à son ancrage dans la cité, le réseau des Maisons des Jeunes et de la Culture puise la force d'imaginer des actions renouvelées.

Cette part de réussite tient à la volonté et à la capacité d'adaptation des acteurs associatifs à leur environnement.

Jour après jour, avec les habitants, les jeunes, l'association et les élus, les M.J.C. renforcent le lien social, condition pour que s'exerce une démocratie vivante qui associe initiative et prise de responsabilité.

LA DECLARATION DES PRINCIPES EN DIX POINTS

1

Les Maisons des Jeunes et de la Culture et les associations adhérentes aux Unions et Fédérations Régionales de M.J.C., qui elles-mêmes constituent la Confédération des M.J.C. de France, ont toutes pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes. Elles permettent à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

La démocratie se vivant au quotidien, les M.J.C. ont pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale, répondant aux attentes des habitants. De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne.

2

L'action éducative des M.J.C. en direction et avec les jeunes est une part importante de leur mission. Les M.J.C. favorisent le transfert des savoirs et expériences entre générations et encouragent les expressions et les pratiques culturelles de l'ensemble de la population.

3

Les M.J.C. et autres associations adhérentes sont ouvertes à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants.

Respectueuse des convictions personnelles, elles s'interdisent toute attache avec un parti, un mouvement politique, ou une confession.

Elles respectent le pluralisme des idées et les principes de laïcité, mis en avant dans les valeurs républicaines.

Elles contribuent à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville, le quartier, le village.

4

Cet enracinement n'est possible que si les M.J.C. et les associations adhérentes, aidées par les unions et fédérations régionales sont à l'écoute de la population et participent au développement local. Elles agissent notamment en partenariat avec les collectivités locales ou territoriales.

Elles sont forces de proposition oeuvrant pour l'intérêt général et agissent comme des lieux de médiation sociale.

5

La Confédération, les Unions et fédérations Régionales de M.J.C., les associations et M.J.C. locales adhérentes s'engagent à une pratique et à une conception active de la démocratie. Elles suscitent le débat d'idées; elles favorisent la créativité et l'initiative, l'innovation et l'expérimentation.

6

Les M.J.C. sont originales, de par la variété de leurs expériences : elles mettent à la disposition de la population leurs compétences et savoir-faire dans la manière de maîtriser des projets, de gérer des équipements collectifs et d'animer les relations entre les personnes. Avec leurs élus, animateurs bénévoles, et leurs salariés, elles ont une exigence de qualité et de pertinence pour leurs offres de service en matière de loisirs, d'insertion, d'animation et de formation.

7

Le partage des mêmes valeurs, la définition en commun des grandes orientations par les élus bénévoles et les professionnels, le fonctionnement en réseau et le respect de l'autonomie de chaque échelon fondent l'originalité et la dynamique de la Confédération des M.J.C. de France.

8

La Confédération veille au respect, par les Unions et fédérations Régionales, de la présente déclaration des principes. Elles génèrent, par la recherche et le débat, les orientations stratégiques ainsi que l'actualisation de son rôle et de son utilité sociale. Celles-ci sont arrêtées en commun avec les Unions et Fédérations Régionales. La Confédération représente le réseau au niveau national et international.

9

Les fédérations régionales animent le réseau des M.J.C. et associations adhérentes, sur la base des orientations stratégiques qu'elles ont contribuées à définir. Elles prennent l'initiative de les mettre en œuvre en direction et avec les M.J.C. et les associations concernées, notamment les unions locales, intercommunales et départementales. Elles veillent à la cohésion du réseau et au développement d'actions communes. Elles offrent des services adaptés aux besoins et aux attentes des M.J.C. et associations adhérentes. Elles les conseillent et les assistent à leur demande. Elles représentent le réseau au niveau régional, départemental et local.

10

Les M.J.C. et associations adhérentes représentent localement le réseau. Elles sont encouragées à élaborer chacune un projet cohérent de développement dans le respect de la présente Déclaration des principes. Ces projets sont définis localement, car ils doivent être l'expression de la volonté de l'association et prendre en compte les besoins socioculturels de la commune ou du quartier, les attentes des partenaires de la M.J.C. ou d'autres intervenants. Pour élaborer ces projets, les M.J.C. s'appuient sur des orientations stratégiques et bénéficient de l'assistance des Unions et fédérations Régionales.